

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC (ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ) « COEUR DE VILLAGE » SUR LA COMMUNE DE BARJOUVILLE POUR LEQUEL LA COLLECTIVITE A CONCLU UN CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Équipement du département d'Eure-et-Loir- siège social 1, rue d'Aquitaine à LUCE).

IL S'AGIT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet.
- parcellaire pour acquérir les terrains nécessaires à cette opération
- Portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 31 jours — du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 18h00

→ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BARJOUVILLE** où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et formuler ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet.

→ **LE DOSSIER NUMÉRIQUE** sera également consultable sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>) et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Barjouville, accessible aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Barjouville ;
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie de Barjouville (1, rue Jean Moulin – 28630 Barjouville). Elles seront ajoutées au registre d'enquête et consultables en mairie ;
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr - Elles seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionné ci-dessus ;

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de la SAEDEL – contact : M. DESGROUAS mail : n.desgrouas@saedel.fr - tel : Accueil SAEDEL 02/37/33/31/80

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Madame Maryline DERON, Fonctionnaire de l'État en retraite, se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de Barjouville – 1, rue Jean Moulin, aux dates et heures suivants :

DATES	HEURES
samedi 25 juin 2022	de 9h00 à 12h00
lundi 4 juillet 2022	de 15h30 à 17h30
mercredi 20 juillet 2022	de 9h15 à 12h15

→ Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions motivées (au titre des 3 objets de l'enquête publique) du Commissaire Enquêteur seront disponibles, au Bureau des procédures environnementales de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Barjouville et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou non cette opération d'utilité publique, par arrêté motivé et de prononcer ou pas la cessibilité des propriétés dont la cession est nécessaire, au profit de la SAEDEL.

La déclaration d'utilité publique approuvera la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.